



**HAL**  
open science

## Les liens entre recherche prospective, description du système éducatif et pilotage : un exemple en Communauté française de Belgique

Nathanaël Friant, Antoine Derobertmeasure, Marc Demeuse

### ► To cite this version:

Nathanaël Friant, Antoine Derobertmeasure, Marc Demeuse. Les liens entre recherche prospective, description du système éducatif et pilotage : un exemple en Communauté française de Belgique. Entre la régulation des apprentissages et le pilotage des systèmes: évaluations en tension, Jan 2008, Genève, Suisse. Actes en ligne, pas de pagination: <https://plone.unige.ch/sites/admee08/communications-individuelles>. halshs-00487225

**HAL Id: halshs-00487225**

**<https://shs.hal.science/halshs-00487225>**

Submitted on 28 May 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES LIENS ENTRE RECHERCHE PROSPECTIVE, DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF ET PILOTAGE : UN EXEMPLE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Nathanaël Friant, Université de Mons-Hainaut – Institut d'Administration Scolaire<sup>1</sup>

Antoine Derobertmeasure, Université de Mons-Hainaut – Institut d'Administration Scolaire

Marc Demeuse, Université de Mons-Hainaut – Institut d'Administration Scolaire

**Mots-clés :** Prospective, pilotage, ségrégation

## Résumé

Cette communication présente certains résultats d'une recherche prospective portant sur les moyens de lutter contre la ségrégation scolaire en Communauté française de Belgique par l'attribution modulée de moyens aux établissements scolaires selon les caractéristiques de leur population accueillie. Afin de prendre en compte ces caractéristiques dans une formule généralisée d'attribution des moyens en fonction des besoins, un état des lieux des ségrégations scolaires en Communauté française de Belgique a été réalisé, en prenant comme unité d'analyse l'établissement scolaire. Cette démarche a donné lieu à la création de « cartes d'identité » des établissements, regroupant des indicateurs objectifs de structure de la population et de flux d'élèves, et permettant une description originale, du point de vue de son unité d'analyse, du système éducatif belge francophone. Les résultats de cet état des lieux des ségrégations scolaires montrent qu'une importante disparité socio-économique existe au niveau des établissements, laquelle est liée à une ségrégation académique et à l'offre de formation. Sont finalement discutées les implications de la réalisation d'une « carte d'identité » des établissements, démarche nouvelle dans le cadre du système éducatif belge francophone, au niveau du pilotage du système et des établissements scolaires.

---

## 1. Introduction

### 1.1 Un contexte...

Une particularité du système éducatif de la Communauté française de Belgique est la liberté d'enseignement (Vandenbergh, 2001) qui octroie aux parents la possibilité de choisir l'école dans laquelle leur enfant sera scolarisé. Ce droit constitutionnel (article 24 de la Constitution du 18 février 1831) se traduit notamment par la présence d'une logique de quasi-marché scolaire (Maroy et Dupriez, 2000 ; Duru-Bellat & Meuret, 2001).

Le quasi-marché est un « hybride », c'est-à-dire, qu'il repose sur un financement par les pouvoirs publics tout en obéissant à la loi du marché (Vandenbergh, 1998). Il est caractérisé par « la présence simultanée d'un financement public de l'enseignement, par un libre choix de l'école par les familles et enfin par un mode de calcul de l'enveloppe de chaque école en fonction du nombre d'élèves inscrits » (Delvaux, Demeuse et Dupriez, 2005). Les opérateurs peuvent être publics et privés et les « utilisateurs » (les parents) ne dépensent en principe pas d'autre argent que celui versé aux impôts. Au sein de cette logique de quasi-marché, les élèves représentent une composante essentielle. Tout d'abord, ils représentent, pour l'école, une valeur liée à leur inscription. Ils constituent également, par leurs caractéristiques personnelles, une valeur

---

<sup>1</sup> Cet article présente certains résultats d'une étude interuniversitaire réalisée, à la demande du Gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le cadre de la priorité 9 du Contrat pour l'École, par Marc Demeuse, Antoine Derobertmeasure, Nathanaël Friant et Nathalie Verdale pour l'Université de Mons-Hainaut; et Christian Monseur, Thomas Herremans et Simon Uytendaele pour l'Université de Liège.

pédagogique pour l'établissement scolaire qui les accueille ; en effet, les étudiants jouent un rôle important dans le processus d'apprentissage ; c'est ce que l'on nomme l'« effet de pairs » qui désigne l'incidence, sur le développement et l'apprentissage d'un élève, de ses caractéristiques et des comportements des autres élèves de la classe et de l'école dans laquelle il est inscrit (Vandenberghe, 1998).

Dans ce contexte néo-libéral, une école doit donc répondre au choix des parents en procurant un enseignement de qualité qui influencera un nombre important de ceux-ci à choisir cette école plutôt qu'une autre. A l'inverse, si l'école ne remplit pas cette condition, les parents peuvent exercer leur « droit de sortie » en emportant avec eux les moyens qui font vivre l'école et en diminuant de la sorte les ressources disponibles (réduction du « capital période » ou du « nombre total de périodes-professeurs » dans le contexte belge francophone) ; l'école peut alors se retrouver poussée sur une voie peu enviable : celle d'une fermeture prochaine car financièrement non viable (Ross et Levacic, 1999). A la lumière de la logique du quasi-marché, une particularité des établissements scolaires peut être comprise : il s'agit de ce que Delvaux & Joseph (2003) décrivent comme l'interdépendance compétitive entre les établissements scolaires. Cette notion, se comprend comme : *« la répartition des élèves, principalement déterminée par le libre choix des parents mais aussi par les processus de relégation existant entre les établissements, produit des positions hiérarchisées des écoles et que celles-ci influencent les stratégies et les actions que les directeurs développent dans leur établissement, actions qui relèvent « formellement » de leur zone d'autonomie. Les écoles situées dans un même espace local sont interdépendantes dans la mesure où le fonctionnement d'une école dépend de sa position dans la hiérarchie scolaire locale, et donc indirectement du fonctionnement des autres établissements de cet espace »*. L'interdépendance se manifeste à plusieurs niveaux : non seulement elle est liée au flux d'élèves, mais elle joue également un rôle dans la répartition des enseignants, l'organisation des classes, les possibilités de remédiation... Les ressources octroyées aux établissements scolaires n'étant pas infinies, ce que reçoit une école en prive forcément une autre.

### **1.2 ...des conséquences...**

Les particularités du système éducatif francophone belge ont concouru à la constitution de plusieurs « types » d'écoles dont les modèles extrêmes sont l'école « ghetto » et, à l'opposé, l'école « sanctuaire ». La conséquence majeure de cet état de faits est la mise en place et le renforcement des ségrégations dites académiques ou scolaires entre les filières d'enseignement, entre les établissements ou même encore entre les classes d'un même établissement. L'autre facette de la problématique de la ségrégation est à relier à la composition des établissements scolaires : en effet, à « écoles différentes, publics scolarisés différents ». Il est alors question des ségrégations intrinsèques aux caractéristiques des individus telles que leur statut socio-économique, leur genre, leur nationalité...

L'identification de ces différents types de ségrégation, déjà révélées par de nombreuses études (Crahay, 2000 ; Demeuse et al., 2005 ; Baye et al., 2004 ; Vandenberghe, 2000 ; Delvaux et Joseph, 2003), a été actualisée lors d'une recherche interuniversitaire menée par Demeuse et ses collègues (2007).

### **1.3 ...et une recherche prospective**

L'évolution du rapport et de la nature des rôles établis entre le politique et le scientifique en ce qui concerne les recherches commanditées dans le domaine de l'éducation a été résumée par Aubert-Lotarski et ses collègues (2007) en trois étapes : la première concerne les recherches commanditées, évaluant l'éducation, mais n'ayant pas forcément de lien avec les décisions politiques à prendre ; la seconde, née dans les années 1990, se caractérise par la mise à contribution des chercheurs afin d'évaluer le système éducatif de manière à contribuer à la régulation des politiques. Enfin, une troisième étape a vu, depuis les années 2000, naître des recherches commanditées en éducation dans le secteur de la prospective éducative

Celle dernière étape se caractérise par un travail en deux temps : tout d'abord, la description, l'analyse et l'évaluation du système éducatif afin de permettre, ensuite, la recherche de « *ce qui pourrait marcher* ». L'implication des chercheurs dans l'outillage, voire la définition, de politiques à venir constitue un changement important : quittant son approche exclusivement « comptable », l'administration scolaire s'oriente vers une approche davantage orientée vers les résultats et les objectifs à moyen terme, comme l'indiquent le *Contrat Stratégique pour l'Éducation* (2005) et son successeur, le *Contrat pour l'École* (2005). C'est au cœur de cette troisième étape que la recherche interuniversitaire (Université de Mons-Hainaut - Université de Liège) visant la mise en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre le phénomène des ségrégations scolaires (Demeuse et al., 2007) s'inscrit. Cette communication présente uniquement une partie des résultats établis au cours du « premier temps de travail », à savoir, la constitution d'un état des lieux du système éducatif francophone belge.

#### 1.4 ...Commanditée

La recherche dont les résultats sont présentés ici est qualifiée de commanditée, ce qui signifie que la recherche est réalisée à la demande de, et financée par le gouvernement. Cette recherche fait donc l'objet d'une commande publique (par le gouvernement de la Communauté française) ; toutes les informations, aussi bien relative au budget alloué que la formulation des objectifs et des impératifs ministériels, sont communiquées par le biais de la priorité 9 du Contrat l'École « *Non aux écoles ghettos* » (Contrat pour l'École, 2005, p.46). Ce cahier des charges précise qu'il convient de notamment d'étudier l'efficacité et la faisabilité de « *lier directement le calcul du capital-période et du nombre total de périodes professeurs à l'origine socio-économique de chaque élève accueilli dans l'établissement scolaire* » (Contrat pour l'école, 2005, p. 46).

### 2. Questions de recherche et hypothèses : un modèle du financement

L'enjeu de la recherche est de formaliser et de tester des modes d'allocation équitable des ressources en fonction des besoins des établissements tout en incitant à davantage de mixité sociale en leur sein. La réponse à cette commande est réalisée à travers la mise en œuvre d'une formule générale d'attribution des moyens en fonction des besoins, développée au sein de l'Institut International de Planification de l'Éducation (UNESCO), et synthétisée par Ross et Levacic (1999). Ce type de formule remplit trois fonctions principales - la distribution équitable des ressources, l'incitation, et la régulation du marché<sup>2</sup>, de nature à répondre à la volonté politique par la modulation de l'attribution des ressources en fonction des caractéristiques des établissements.

De manière générale, les formules de financement comportent quatre composantes : (1) une allocation de base par étudiant, (2) une majoration de celle-ci en fonction du curriculum, (3) des moyens supplémentaires pour les élèves à besoins particuliers et (4) des moyens supplémentaires liées à des besoins particuliers des établissements. A l'heure actuelle, ces quatre composantes sont dispersées au sein d'un ensemble de calculs, modifiés et ajoutés au fil des impulsions politiques, et dont la cohérence est difficilement saisissable. L'allocation de base par élève (composante 1), est représentée par un calcul des ressources en enseignants *per capita* et l'attribution, en fonction du nombre d'élèves, des ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. De la même manière, les ressources ne sont pas également réparties selon le curriculum des élèves, puisque par exemple, l'enseignement technique et professionnel bénéficie d'un encadrement plus favorable que l'enseignement général (composante 2). Un supplément pour les élèves à besoins particuliers (composante 3) est présent dans les mécanismes de discriminations positives, mais aussi dans l'enseignement spécialisé. Enfin, les besoins spécifiques des établissements (composante 4) sont pris en compte dans la dotation en moyens de fonctionnement et dans le calcul de l'encadrement par tranches d'élèves, prenant ainsi en compte un facteur de taille de l'établissement.

---

<sup>2</sup> *Equity function, Directive function et market regulation function* (Ross & Levacic, 1999, pp. 29-30).

De manière à pouvoir moduler l'attribution des moyens, la formule générale se nourrit d'indicateurs objectifs de la situation des établissements. Il s'agit, dans le cadre de cette recherche, de construire des indicateurs des mécanismes ségrégatifs à l'œuvre au niveau des établissements de la Communauté française de Belgique, de manière à les introduire dans une formule générale de financement incitant à davantage de mixité. Cet article présente les résultats, du point de vue de la connaissance des ségrégations entre établissements d'enseignement secondaire de la Communauté française de Belgique, que fournit la construction de ces indicateurs.

### 3. Méthode

#### 3.1. Corpus de données

Afin de construire les indicateurs nécessaires à la réalisation d'un état des lieux des ségrégations scolaires et à la modulation de la formule de financement, il était nécessaire de travailler sur des données fiables regroupant l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté française de Belgique, tous niveaux confondus (maternel, primaire et secondaire). En raison du type et de la quantité de données nécessaires, le choix a été fait de travailler à partir des données du recensement de la population scolaire utilisées dans le cadre de l'attribution des moyens aux établissements, fournies par l'administration de l'enseignement<sup>3</sup>.

##### 3.1.1 Des tables de recensement au niveau « élève »

Trois tables de données ont été utilisées, correspondant chacune à une année de recensement des élèves en Communauté française de Belgique : les années scolaires 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006. Chacune de ces tables de données contient autant d'enregistrements<sup>4</sup> que d'élèves recensés en Communauté française de Belgique (environ 860 000), ainsi que des variables utilisées dans le calcul de l'enveloppe attribuée à chaque établissement et dans la constitution de statistiques générales de l'enseignement, telles que l'établissement fréquenté, le niveau et la filière d'études, la date de naissance, le pays et la commune de domicile, les diplômes obtenus, et un indice socio-économique.

Ces tables ont été agrégées au niveau des établissements scolaires, de sorte qu'un enregistrement corresponde à un établissement, et fusionnées de manière à appréhender une évolution sur trois années consécutives ainsi que les phénomènes de flux d'élèves, importants dans un système de libre choix de l'école (Demeuse et Delvaux, 2004)

##### 3.1.2. La mesure du statut socio-économique

Une variable importante au regard des questions de recherche est le statut socio-économique des élèves. Celui-ci est appréhendé par un indice socio-économique (SES) présent dans les tables de données et initialement construit afin de mettre en œuvre la politique de discrimination positive. Basé sur le quartier<sup>5</sup> d'origine de l'élève il a été créé par une équipe interuniversitaire (Demeuse et al., 1999 ; Demeuse et Monseur, 1999). Un indice socio-économique<sup>6</sup> synthétique est attribué à chaque quartier de Belgique, sur la base de 11 variables<sup>7</sup>. Chaque élève se voit ainsi attribuer

<sup>3</sup> En particulier, l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

<sup>4</sup> Les enregistrements ont été rendus anonymes par l'administration en ne conservant qu'un numéro d'identification aléatoire

<sup>5</sup> La notion de quartier est ici à entendre comme une division statistique du territoire : « *secteur statistique, au sens défini par l'Institut National de Statistique, notamment lors des Recensements généraux de la Population* » (Demeuse, 2002, p. 219).

<sup>6</sup> Dans la suite de ce document, nous nommerons cet indice socio-économique par son abréviation « SES ».

<sup>7</sup> Les 11 variables actuellement retenues dans le calcul de l'indice socio-économique, obligatoirement soumises à l'approbation du gouvernement, s'inscrivent dans les six domaines suivants (Décret du 27 mars 2002) :

- les revenus par habitant,
- le niveau des diplômes,
- le taux de chômage, le taux d'activité et le taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti,
- les activités professionnelles,
- le confort des logements.

l'indice socio-économique du quartier où il réside et apporte en quelque sorte cet indice au niveau de l'établissement. D'un point de vue statistique, il s'agit d'une variable métrique de distribution normale qui varie entre -3,5 et 3,5. Il est recalculé tous les trois ans sur la base des dernières données statistiques disponibles.

### **3.2. Construction d'indicateurs au niveau de l'établissement**

Une fois les tables agrégées au niveau des établissements et fusionnées de manière à représenter trois années consécutives, différents indicateurs relatifs aux établissements ont été créés. Ils reflètent d'une part la structure de la population des établissements, et d'autre part les flux de populations au départ de et vers chacun des établissements.

#### *3.2.1. Indicateurs de structure de la population des établissements*

Sur la base du niveau d'études, de la filière, et du SES de chaque élève, un instantané de la structure de la population de l'établissement peut être obtenu. Des indicateurs tels que le SES moyen de l'établissement, le SES moyen de chaque filière d'enseignement et la proportion d'élèves redoublants renseignent sur le caractère hétérogène ou non du public de l'établissement. D'autres indicateurs de structure donnent un aperçu des modes (conscients ou non) de recrutement, de sélection ou d'écrémage de l'établissement. Ainsi, un indicateur de structure de la population du point de vue des effectifs selon les années d'études a été calculé en divisant par le nombre d'élèves des deux premières années la différence du nombre d'élèves des deux premières et des deux dernières années<sup>8</sup>. Il est positif lorsqu'il y a davantage d'élèves dans les années terminales que dans les années initiales, négatif dans le cas contraire. De la même manière, un indicateur de structure de la population du point de vue du SES selon les années d'études a été calculé en effectuant le différentiel du SES entre la première et la dernière année d'études<sup>9</sup>. Il est positif lorsque le SES augmente, négatif lorsqu'il diminue.

#### *3.2.2 Indicateurs de flux scolaires*

La fusion de tables de comptage issues de trois années successives a permis à l'équipe de recherche d'élaborer des indicateurs relatifs aux flux scolaires, renseignant sur l'évolution du public des établissements scolaires de 2004 à 2006. L'année académique de référence choisie par les chercheurs dans la constitution des indicateurs de flux est « 2004-2005 » étant donné la possibilité d'élaborer des indicateurs relatifs à « année de référence -1 » et « année de référence +1 ». Il s'agissait, dans ce cadre, d'une part, de discuter la situation d'un établissement en ce qui concerne son public scolaire, en appréciant le maintien de l'effectif d'une année à l'autre et les caractéristiques (notamment socio-économiques) des effectifs quittant et entrant dans l'établissement ; d'autre part, d'investiguer la manière selon laquelle le retard scolaire des élèves est traité par l'établissement scolaire, en s'intéressant à la gestion des étudiants en situation d'échec, à la proportion et aux caractéristiques socio-économique de ces élèves au sein d'un établissement et finalement, à la manière selon laquelle un établissement scolaire conserve (ou non), accueille (ou non) ces étudiants « redoublants ».

## **4. Résultats**

### **4.1. Ségrégations scolaires en Communauté française de Belgique**

#### *4.1.1 Filières et offre de formation*

---

Le recours à plusieurs variables permet d'appréhender au mieux la complexité socio-économique des quartiers tout en obtenant un indice stable et fiable (Demeuse et Monsieur, 1999).

<sup>8</sup>  $(5^{\text{ème}} + 6^{\text{ème}}) - (1^{\text{ère}} + 2^{\text{ème}}) / (1^{\text{ère}} + 2^{\text{ème}})$

<sup>9</sup>  $SES 6^{\text{ème}} - SES 1^{\text{ère}}$

Au-delà des ségrégations liées à des caractéristiques individuelles, notamment le SES, déjà largement mises en avant par les enquêtes PISA 2000 et 2003 (Baye et al., 2004), l'état des lieux des ségrégations réalisé au moyen des indicateurs construits se centre sur les ségrégations au niveau des filières et des établissements. Cette démarche permet de mettre en avant, comme l'avaient déjà fait d'autres auteurs (Crahay, 2000 ; Demeuse, Lafontaine et Straeten, 2005), plusieurs observations. Ainsi, le SES moyen des élèves diffère fortement d'une filière à l'autre, notamment entre les filières académiques et les filières techniques et professionnelles (figure 1), l'aspect ascendant des courbes traduisant le flux d'élèves passant, au fur et à mesure de leur scolarité, des filières académiques vers les filières techniques et professionnelles. La différence entre filières existe également au niveau du retard accumulé par les élèves. Ainsi, si le retard moyen n'est que d'une demi-année en enseignement général, il atteint presque deux ans en enseignement de type professionnel. Cette observation est similaire aux résultats obtenus par Demeuse et ses collègues (2005) sur les données de l'année scolaire 1998-1999, ce qui montre une certaine stabilité du phénomène.

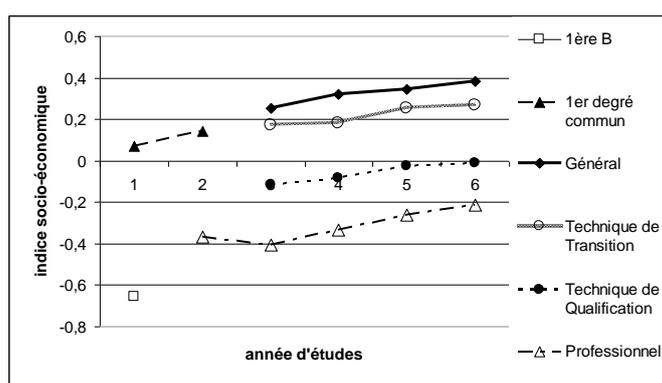


Figure 1 – Valeur moyenne du SES par année d'études et par filière (2005-2006)<sup>10</sup>

Au niveau des établissements scolaires, une importante disparité socio-économique a pu être mise en évidence : il existe bel et bien dans le système éducatif de la Communauté française de Belgique des « écoles ghettos » et des « écoles sanctuaires ». Comme l'avait déjà montré Delvaux (2005), cette ségrégation scolaire ne peut être expliquée par les seules ségrégations résidentielles, présentes par ailleurs. Cette ségrégation socio-économique au niveau des établissements est liée à une ségrégation académique : les établissements diffèrent fortement par le retard scolaire des élèves qui y sont inscrits. L'offre de formation de l'établissement n'est pas neutre de ce point de vue. Ainsi, il existe de grandes différences entre les types d'établissements selon les sections organisées<sup>11</sup> : plus d'un demi écart-type du SES moyen séparant les élèves des établissements « de transition » de ceux des établissements « de qualification », la corrélation entre la proportion d'élèves inscrit dans une filière de qualification et le SES moyen de l'établissement étant négative ( $r=-0,39$ ). Ces types d'établissements diffèrent également par les taux de retards générés (tableau 1)

Tableau 1 – SES moyen et taux de retard scolaire généré selon le type d'établissement (2005-2006)

	Académique	Mixte	Technique-professionnel

<sup>10</sup> Légende des filières, pour toutes les figures de cet article :

- 1<sup>er</sup> degré commun : les deux premières années de l'enseignement secondaire, structure unique pour tous les élèves ayant obtenu le certificat d'études de base (CEB) sanctionnant l'enseignement primaire
- 1<sup>ère</sup> B : première année de l'enseignement secondaire destinée aux élèves n'ayant pas obtenu le CEB
- Enseignement général et technique de transition : enseignement « académique », préparant aux études supérieures
- Enseignement technique de qualification et professionnel : enseignement qualifiant, préparant à l'exercice d'un métier.

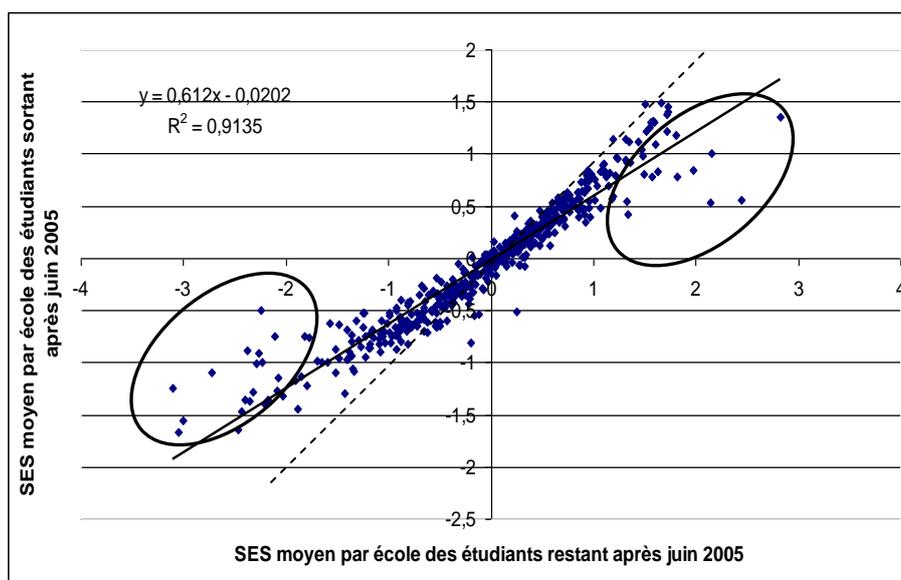
<sup>11</sup> Les établissements ont été répartis en trois types : académique, lorsque l'établissement organise uniquement les filières générale et technique de transition ; technique-professionnel, lorsque l'établissement organise uniquement les filières technique de qualification et professionnelle ; mixte, lorsque l'établissement organise aussi bien les filières académiques et techniques-professionnelles.

SES moyen	0,38	-0,04	-0,23
Taux annuel de retard généré	10,7%	14,7%	13,1%
proportion d'élèves concernés	27,3%	60,1%	12,6%

#### 4.1.2 Qui entre, qui sort et qui reste dans les établissements scolaires ?

Le SES associé aux différents flux d'élèves identifiables pour un établissement donné a été calculé. Cette opération a permis une comparaison des cohortes d'étudiants « entrants », « sortants » et « restants » dans un établissement scolaire en fonction de leur indice socio-économique moyen.

La figure 2 représente chaque école par un point. Ce graphique montre une forte corrélation ( $R=0,9557$ ) entre le SES des élèves qui restent dans l'établissement et ceux qui partent.



**Figure 2** - SES moyen par école des étudiants qui ne restent pas dans l'école entre l'année de référence et l'année de référence +1 versus SES moyen des étudiants qui restent dans l'école entre ces deux années.

Sur ce graphique, figure une droite en pointillé, passant par l'origine (0 ; 0) qui serait le cas d'une répartition égale (selon laquelle les valeurs moyennes des indices socio-économiques des étudiants restant et des étudiants quittant l'établissement seraient égales). Ce graphique présente deux cas de figures majeurs illustrés par les deux ensembles sur le graphique : d'une part, il s'agit de la situation des écoles dont le SES moyen des élèves qui « partent » et des élèves qui « restent » est supérieur à 0 (cadrant supérieur droit). Dans le cas de ces écoles, on peut conclure à l'existence d'une pratique d'écrémage puisque le SES des étudiants « restant » dans l'établissement reste supérieur à le SES des étudiants qui quittent l'école. D'autre part, et à l'inverse, existe la situation des écoles dont le SES moyen des élèves sortant et des élèves qui restent dans l'établissement est inférieur à 0 (cadrant inférieur gauche). Dans le cas de ces écoles, la tendance suivante est observée : ce sont les étudiants avec un indice socio-économique supérieur qui quittent l'établissement. Il s'agit donc de deux situations diamétralement opposées : dans l'une, les écoles « socio-économiquement » fortes qui confortent leur position et, dans l'autre, les écoles plus faibles, sous l'angle de l'origine socio-économique de leurs étudiants, qui voient leur situation se poursuivre au cours du temps.

La figure 3, inscrite dans la même logique que la figure 2, compare les populations d'élèves rentrant (les nouveaux) par rapport au sortant. Cette figure est une comparaison du SES moyen,

par école, des élèves accueillis au début de l'année de référence +1 à le SES moyen, par école, des étudiants sortant de l'école à l'issue de l'année de référence.

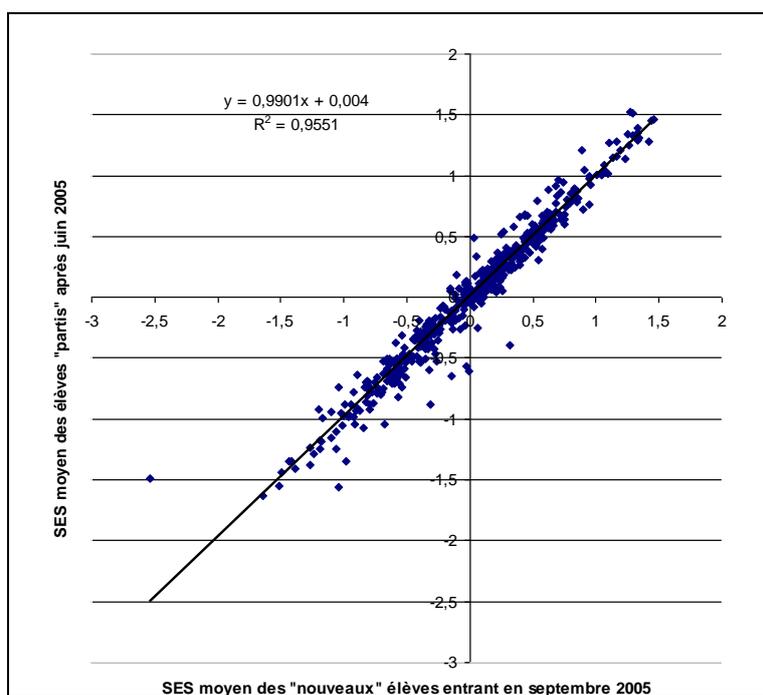


Figure 3 - SES moyen par école des élèves accueillis au début de l'année de référence +1 versus SES moyen des étudiants qui quittent l'école à l'issue de l'année de référence.

La tendance générale relevée est la suivante : le SES des nouveaux étudiants accueillis dans les écoles socio-économiquement favorisées est supérieur au SES des élèves qui ont quitté l'établissement. En ce qui concerne les établissements socio-économiquement désavantagée, la tendance observée est la suivante : le SES des étudiants accueillis se trouve être inférieur à celui des élèves ayant quitté l'école. Notons, cependant, que les différences évoquées dans la figure 3 sont nettement moins importantes que celles évoquées dans la figure 2, notamment à cause de la valeur relativement grande du coefficient de x de la droite de régression (0,9901).

Lier les différents flux d'élèves à la variable socio-économique permet de mettre à jour, un phénomène de polarisation socio-économique : pour les écoles d'indice socio-économique élevé, une pratique « d'écramage du public scolaire » ce qui signifie que ce sont les étudiants de statut socio-économique élevés qui sont majoritairement conservés et accueillis. A l'inverse, dans le cas des écoles socio-économiquement désavantagée, on remarque que les étudiants, dont le SES est supérieur à la moyenne de l'indice de l'école, quittent l'établissement.

#### 4.2 Vers la construction de « cartes d'identité » des écoles

Si les indicateurs construits permettent d'observer certains mécanismes ségrégatifs au niveau du système scolaire, ils permettent aussi et surtout de dresser le portrait de chacun des établissements scolaires, établissant ainsi une « carte d'identité » des établissements du point de vue, notamment, des ségrégations. On peut dès lors observer les mécanismes ségrégatifs au niveau des établissements et de leurs interdépendances compétitives (Maroy et Dupriez, 2000 ; Delvaux et Joseph, 2003 ; Maroy, 2006) résultant de la logique de quasi-marché scolaire. On peut ainsi montrer, notamment grâce aux indicateurs de structure de la population (effectifs et SES), qu'il existe des structures de population très différentes selon les établissements, et cela même s'ils ne sont pas particulièrement favorisés. Certaines structures, de forme pyramidale, révèlent une situation d'« écramage » des élèves, que ce soit selon leur nombre ou selon leur SES. Ainsi, l'établissement 2 (figure 5) ne conserve dans les deux dernières années que 60% de son effectif de

départ (indicateur de structure des effectifs de -0,40). L'établissement 1 (figure 4), quant à lui, s'il conserve 85% de son effectif, voit son SES augmenter de 0,56 au fil des années d'études. D'autres, par contre, accueillent un nombre croissant d'élèves au fil de la scolarité, en particulier lors de certaines années charnières telles que la troisième secondaire (établissement 3, figure 6). Cette situation des établissements est, comme on peut s'y attendre au vu des caractéristiques des filières, en lien avec leur offre de formation, avec un coefficient de corrélation entre l'indicateur d'évolution des effectifs des établissements et le pourcentage d'élèves qui y fréquentent l'enseignement qualifiant de  $r=0,53$ .

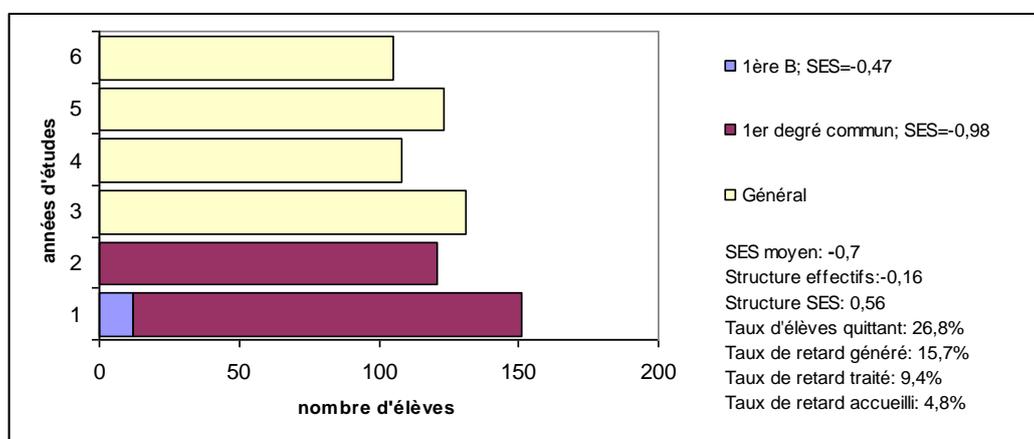


Figure 4 – Représentation graphique de la structure de l'établissement 1

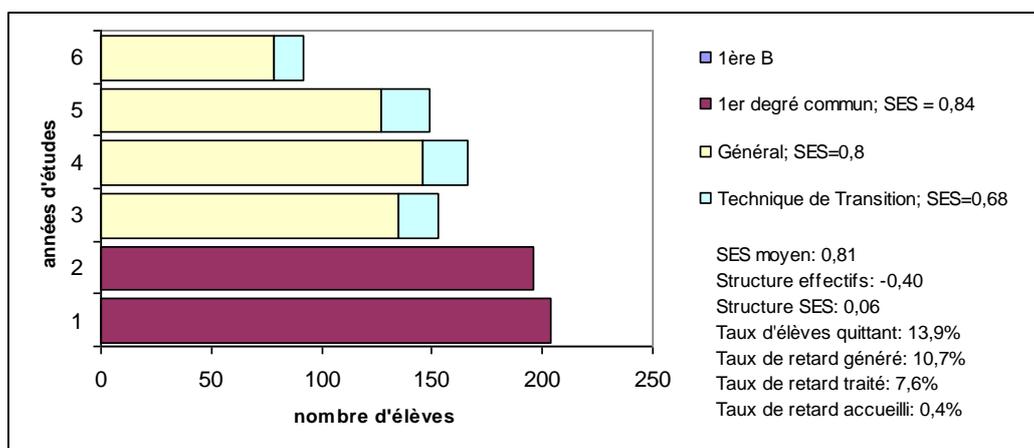


Figure 5 – Représentation graphique de la structure de l'établissement 2

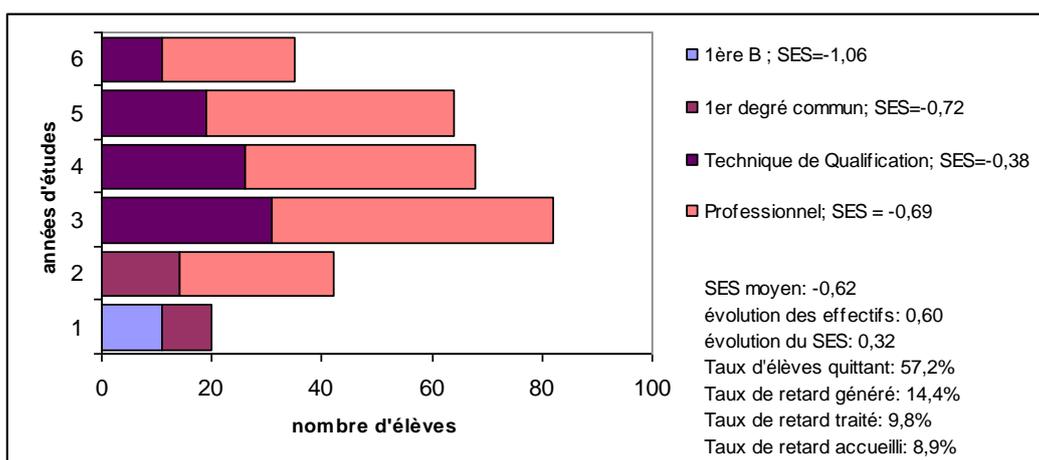


Figure 6 – Représentation graphique de la structure de l'établissement 3

Dans le même ordre d'idées, on peut également montrer, grâce aux indicateurs de flux qu'il existe différentes réalités en œuvre en Communauté française de Belgique. Le tableau 2 présente à nouveau les établissements 1, 2 et 3 au regard de quatre des indicateurs de flux construits durant la recherche. Les moyennes et écart-types des différents indicateurs ont été rappelés afin de préciser la situation dans laquelle s'insère ces trois cas d'établissements scolaires.

Tableau 2 - Présentation de trois écoles en fonction d'indicateurs de flux durant l'année de référence

Ecole (SES moyen)	Taux (%) d'étudiants « quittant » l'établissement (juin) / SES	Taux de retard généré / SES	Taux de retard traité / SES	Taux de retard accueilli / SES
Ecole 1 (-0,7)	26,8 / -0,59	15,7 / -0,7	9,4 / -0,64	4,8 / 0,4
Ecole 2 (0,81)	13,9 / 0,77	10,7 / 0,74	7,6 / 0,76	0,4 / 0,5
Ecole 3 (-0,62)	57,2 / -0,68	14,4 / -0,49	9,8 / -0,41	8,9 / -0,8
Moyenne	27,3	13,2	8,5	4,9
Ecart-type	12,9	5,6	3,1	4,3

L'école 1 peut être qualifiée d'école « traditionnelle », chacune des valeurs des différents indicateurs exposés n'étant que très peu éloignée des valeurs moyennes. Ajoutons cependant que cette école accueille des élèves redoublants davantage « favorisés » que la moyenne des élèves de cet établissement.

L'école 2, quant à elle, se caractérise par une très forte limitation des flux d'étudiants : un taux de départs relativement bas, un taux de redoublement moyen et un taux d'élèves en retard accueilli dix fois inférieur à la moyenne. Aussi, ce type d'école peut-il être caractérisé de « fermé », puisque l'établissement scolaire conserve ses étudiants (de bon niveau, étant donné le faible taux d'échec et le SES élevé), et semble peu enclin à accueillir de nouveaux élèves en situation scolaire difficile.

L'école 3 apparaît, au regard des indicateurs sélectionnés, très différente de l'école 2. En effet, cette école peut se caractériser par la très grande fluctuation de sa population scolaire : non seulement le nombre d'étudiants quittant l'établissement est deux fois supérieur à la moyenne, mais en plus, le taux d'élèves en retard accueilli par cet établissement est également près de deux fois supérieur à la valeur moyenne. Il semblerait donc que cette école soit fortement dépendante de son environnement et qu'elle rencontre de grandes difficultés à réguler ses flux d'étudiants. De plus, au-delà de la grande fluctuation de flux scolaire, cet établissement se caractérise également par l'accueil d'un public redoublant davantage défavorisé que la moyenne des élèves de cet établissement.

## 5. Discussion et conclusion

La recherche à la base de cet article a ceci de particulier qu'elle a été effectuée à la suite d'un diagnostic établi par le gouvernement lui-même de la présence d'écoles ghettos en Communauté française de Belgique. Elle se penche donc, par son caractère prospectif, sur des moyens de lutter contre les ségrégations scolaires. Pour ce faire, elle s'est centrée sur la mise en œuvre d'une formule générale d'attribution des moyens aux établissements. La mise en œuvre d'une telle formule a donné lieu à la construction d'indicateurs des ségrégations qui permettent d'en connaître davantage sur les mécanismes menant aux ségrégations entre établissements observées en Communauté française de Belgique. On a ainsi pu montrer comment, par les flux d'élèves y transitant, une polarisation socio-économique se réalisait entre certains établissements très favorisés et d'autres très défavorisés. Les premiers tendent à se délester de leurs élèves les moins favorisés et à accueillir les élèves au SES plus élevé, tandis que les seconds perdent leurs élèves les plus favorisés et en accueillent de moins favorisés. On a également pu montrer certaines situations d'écramage, conscient ou non, en examinant la structure de la population des établissements : certains établissements voient leur population se déverser au fur et à mesure de la scolarité vers d'autres établissements dont l'offre de formation est moins valorisée.

Ces indicateurs, permettant d'établir de véritables cartes d'identité de chacun des établissements scolaires en Belgique francophone, constituent également un outil intéressant de pilotage du système scolaire vers davantage de mixité sociale. Il importe en effet de considérer les établissements scolaires en tant que réelles unités, comme le recommandent Ross et Levacic (1999). Ceux-ci doivent être plus que de simples opérateurs, traversés par certaines politiques éducatives. Favoriser l'autonomie des établissements, en portant à leur connaissance leur situation en termes de ségrégation, peut constituer un réel outil de « déghettoisation »... sans que cette autonomie accordée ne se mue en un impossible droit de regard de l'autorité publique. Ainsi, penser à de nouvelles mesures de financement des écoles en évinçant l'évaluation externe, certificative ou non, revient à amputer le système scolaire de l'un de ses principaux garants, qui peut également donner force et sens aux indicateurs tels que les taux de retard des établissements.

Finalement, il convient de rappeler le contexte dans lequel naissent les différentes démarches gouvernementales exhortant à l'hétérogénéité scolaire : d'une part, une société hiérarchisée, au sein de laquelle la socio-économie joue un rôle prépondérant, et dont l'évolution vers plus d'équité n'est pas de fait une intention partagée par tous et, d'autre part, la régulation du système éducatif par la loi du quasi-marché scolaire (dont certains acteurs du système ignorent, ou presque, l'existence). Aussi, le modèle présenté par le biais de cette recherche constitue une réponse par le marché à la loi du marché. L'angle d'approche constitué par le pôle financier ne doit cependant pas demeurer le seul, car il ne constitue pas la panacée à toutes les difficultés actuellement rencontrées par le système éducatif belge francophone : plus de moyens peut certes contribuer à égaliser les chances de réussite, mais pour quelle utilisation de ces moyens supplémentaires ?

## Références

- Aubert-Lotarski, A., Demeuse, M., Derobertmasure, A. et Friant, N. (2007). Conseiller le politique : des évaluations commanditées à la prospective en éducation, *Les Dossiers des Sciences de l'Education*, 18, 119-128.
- Baye, A., Demonty, I., Fagnant, A., Lafontaine, D., Matoul, A., Monseur, C. (2004). Les compétences des jeunes de 15 ans en Communauté française de Belgique en mathématiques, en lecture et en sciences. Résultats de l'enquête PISA 2003. Liège : *Les Cahiers du Service de Pédagogie Expérimentale*, 19- 20.
- Crahay, M. (2000). *L'école peut-elle être juste et efficace ? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*, De Boeck, Pédagogies en développement, Bruxelles.

- Delvaux & Joseph (2003). *Les espaces locaux d'interdépendance entre écoles*, Louvain : Cerisis-UCL.
- Delvaux, B., Demeuse, M., & Dupriez, V. (2005). En guise de conclusion : encadrer la liberté. In M. Demeuse, A. Baye, M.H. Straeten, J. Nicaise, A. Matoul (Eds). *Vers une école juste et efficace. Vingt-six contributions à l'analyse des systèmes d'enseignement et de formation*. Bruxelles: De Boeck.
- Delvaux, B. (2005). Ségrégation scolaire dans un contexte de libre choix et de ségrégation résidentielle. In M. Demeuse, A. Baye, M.H. Straeten, J. Nicaise, A. Matoul (Eds). *Vers une école juste et efficace. Vingt-six contributions à l'analyse des systèmes d'enseignement et de formation*. Bruxelles: De Boeck.
- Demeuse, M. (2002). *Analyse critique des fondements de l'attribution des moyens destinés à la politique de discrimination positive en matière d'enseignement en Communauté française de Belgique*. Liège : Université de Liège (Dissertation doctorale en sciences psychologiques).
- Demeuse, M., & Monseur, C. (1999). « Analyse critique des indicateurs déterminant l'attribution des moyens destinés à la politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique ». *Mesure et Evaluation en Education*, 22(2-3), 97-127.
- Demeuse, M., & Delvaux, B. (2004). Mobilité des élèves dans le système éducatif belge francophone. *Relief (CEREQ-France)*, 4, 329-338.
- Demeuse, M., Lafontaine, D., & Straeten, M.-H. (2005). Parcours scolaire et inégalités de résultats. In M. Demeuse, A. Baye, M.H. Straeten, J. Nicaise, A. Matoul (Eds). *Vers une école juste et efficace. Vingt-six contributions à l'analyse des systèmes d'enseignement et de formation*. Bruxelles: De Boeck.
- Demeuse, M., Derobertmasure, A., Friant, N., Herremans, T., Monseur, C., Uyttendaele, S., & Verdale, N. (2007). *Étude exploratoire sur la mise en œuvre de nouvelles mesures visant à lutter contre les phénomènes de ségrégation scolaire et d'inéquité au sein du système éducatif de la Communauté française de Belgique*. Rapport de recherche non publié.
- Duru-Bellat, M. & Meuret, D. (2001). Nouvelles formes dans les systèmes éducatifs étrangers : autonomie et choix des établissements scolaires. *Revue française de pédagogie*, 131, 173-221.
- Gouvernement de la Communauté française de Belgique (2002). *Décret du 27 mars 2002 modifiant le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives et portant diverses mesures modificatives (Moniteur : 16 avril 2002)*.
- Maroy C. & Dupriez V. (2000). La régulation dans les systèmes scolaires. Proposition théorique et analyse du cadre structurel en Belgique francophone. *Revue Française de Pédagogie*, 130, 73-87.
- Maroy, C. (2006). *Ecole, régulation et marché - une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Ross, K. & Levacic, R. (1999). *Needs-based resource allocation in education*. Paris: International Institute for Educational Planning.
- Vandenberghe V. (1998). L'enseignement en Communauté française de Belgique : un quasi-marché. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 37 (1), 65-75.

Vandenberghe V. (2001). Nouvelles formes de régulation dans l'enseignement : origines, rôle de l'évaluation et enjeux en termes d'équité et d'efficacité. *Education et Société*, 8 (2), 111-123.